

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVASSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267308428-20260521-DEL19266-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2026

Exécutoire le : **26 MAI 2026**

Publiée/Notifiée le **26 MAI 2026**

Visée le : **26 MAI 2026**

ADMINISTRATION GENERALE

Election du vice-président et du vice-président délégué du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Président.

Le conseil d'administration élit également un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de ce dernier.

Il est rappelé que le vice-président et le vice-président délégué sont élus parmi les membres du Conseil d'administration au scrutin secret uninominal à la majorité absolue pour la durée du mandat.

Il est également rappelé que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions au vice-président et au vice-président délégué.

Le vice-président et le vice-président délégué peuvent recevoir par délégation une partie des pouvoirs de l'organe délibérant.

Il convient ainsi de procéder à l'élection du vice-président et du vice-président délégué.

Conformément à la délibération prise lors de la présente séance relative au recours au vote électronique, les élections du vice-président et du vice-président délégué du CIAS Grand Lac auront lieu par vote électronique.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote.

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 21 mai 2026 approuvant le recours au vote électronique pour les élections,

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB270-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Le Conseil d'administration proclame en tant que :

- Vice-président : Pascale ROUSSEAU
- Vice-président délégué : Michelle BRAUER

Et les déclare installés.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Conseillers en exercice : 15• Présents : 15• Présents et représentés : 15 |
|---|

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260521-DELIB270-DE Date de réception préfecture : 26/05/2026
--

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS GRAND LAC
SEANCE D'INSTALLATION
Séance du 21 mai 2026 à 19h30**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**PROCES-VERBAL D'ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DELEGUE
DU CIAS GRAND LAC**

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB270-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

L'assemblée s'est réunie sur convocation du président, Renaud BERETTI, en date du 13 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration du CIAS Grand Lac et à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, et les 15 projets de délibérations.

Il est rappelé que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Président. Également, il élit un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de ce dernier.

Il convient donc de procéder à l'élection du vice-président et du vice-président délégué.

Il est rappelé que le vice-président et le vice-président délégué sont élus parmi les membres du Conseil d'administration au scrutin secret uninominal à majorité absolue pour la durée du mandat.

Il est également rappelé que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions au vice-président et au vice-président délégué.

Le vice-président et le vice-président délégué peuvent recevoir par délégation une partie des pouvoirs de l'organe délibérant.

Il convient ainsi de procéder à l'élection du vice-président et du vice-président délégué.

Sous la présidence de Monsieur Renaud BERETTI Président, le conseil d'administration a été invité à procéder à l'élection du vice-président et du vice-président délégué.

RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE

Il est proposé que les élections ayant lieu au cours de la présente séance ait lieu par vote électronique.

Il est précisé que le système de vote électronique garantie les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque membres du conseil d'administration. Les membres porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des membres qu'ils représentent.

Le recours au vote électronique a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CIAS GRAND LAC

Le vice-président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'administration. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du vice-président du CIAS Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de Vice-président du CIAS de Grand Lac :

Pascale ROUSSEAU

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 15

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB270-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 14
- MAJORITÉ ABSOLUE : 8

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Pascale ROUSSEAU	10
Michelle BRAUER	2
Alain HOTIER	1
Colette PIGNIER	1

Madame Pascale ROUSSEAU ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de vice-président du CIAS Grand Lac.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DELEGUE DU CIAS DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du vice-président délégué du CIAS de Grand Lac au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'administration. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, lors du troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de vice-président délégué du CIAS de Grand Lac :

Michelle BRAUER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 15
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 15
- VOTES BLANCS : 1
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 14
- MAJORITÉ ABSOLUE : 8

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Michelle BRAUER	14

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260521-DELIB270-DE Date de réception préfecture : 26/05/2026
--

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 21 mai 2026 à 20 heures 45 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président,
Renald BÉRETTI

La secrétaire de séance
Marie RENAUD



Les assesseurs :
Julie NOVELLI

David GAILLARD



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260521-DELIB270-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Pascale ROUSSEAU	Vice-Président	10
Michelle BRAUER	Vice-Président délégué	14

Fait à Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président du CIAS
de Grand Lac,
Renald BERETTI

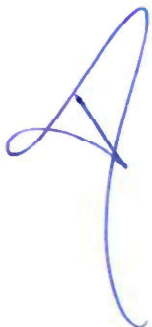


Les assesseurs,

Julie NOVELLI



David GAILLARD



La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



Acte à classer**DELIB270**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T10-27-46.00 (MI269979981)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260521-DELIB270-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Election du Vice-président et du Vice-président délégué**Date de décision :** 21/05/2026**Nature de l'acte :** Délibération
Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
 5.1. Election executif
 5.1.4. Election des présidents et vice-présidents EPCI
Identifiant unique de l'acte antérieur :**Acte :** [5_DELIB_Election VP et VP délégué.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[5-1_PV_Election_VP.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[5-2_Feuille_proclamation_...](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[Conseil_2026-05-21_Page_de_garde.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 18/05/26 à 16:12Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Mis à jour** Date 21/05/26 à 08:35Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Transmis** Date 26/05/26 à 10:27Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Accusé de réception** Date 26/05/26 à 10:33